

NEOLIFE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5.168.687,90 euros
Siège social : 304 RN 6 – Bâtiment AVALON 2
69760 LIMONEST
753 030 790 RCS LYON

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. SITUATION, ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1 Activité

L'amélioration continue de son assise industrielle a permis à NEOLIFE d'observer une croissance supérieure à 30% sur 2019.

Sur 2019, l'activité du Groupe s'étend dans les domaines suivants :

- Logement collectif 40%
- Logement individuel 15%
- Public (école, mairie, gymnase) 25%
- Immeubles de bureaux 10%
- Centres commerciaux 10%

La rénovation énergétique (notamment en isolation thermique par l'extérieur) compte pour environ 15% du chiffre d'affaires.

Ainsi, ce sont plus de 88.000 m² d'éléments de construction qui ont été vendus sur l'exercice 2019 dont 17.000 m² à l'export.

En France

NEOLIFE a conclu de nombreux projets en diversifiant largement son activité :

- Auprès de nouveaux acteurs publics ou privés
- Tant en construction neuve qu'en rénovation (Travaux d'isolation Thermique par l'extérieur)
- Sur tous les types de destination : Logement individuels ou collectifs, immeubles tertiaires, centres commerciaux, usines et entrepôts, résidences étudiantes et Ehpad, esplanades etc...
- Sur une grande couverture nationale avec l'ouverture à de nouvelles villes (Toulouse, Bordeaux, Grenoble, ...).

A l'export, les efforts consentis sur les trois dernières années concernant la mise en place de partenaires distributeurs conduisent à une croissance dorénavant régulière des ventes sur les pays cibles.

En Europe, NEOLIFE a ciblé tous ses moyens sur :

- les pays où sa distribution était déjà structurée pour récolter rapidement de nombreux projets : Belgique et Pays-Bas ;
- la pénétration du marché allemand avec un distributeur spécialisé auprès des grossistes
- le développement du marché anglais avec un distributeur spécialisé dans la maison individuelle.

Dans les autres pays et régions du monde, NEOLIFE répond aux sollicitations sans pour autant investir de temps et de moyens. Cette application permet néanmoins de créer quelques opportunités d'affaires comme aux USA où NEOLIFE a été prescrit sur des projets de villa.

En termes de produits,

Neolife a vendu 88 000 m² d'éléments de construction sur 2019 contre 73 000 m² 1 an plus tôt, soit une augmentation de 20%.

Le mix produits continue à privilégier très fortement l'ensemble de la gamme de bardage à contrario de la gamme de terrasse et représentent désormais 90% des ventes totales en 2019 contre 82% en 2018.

La prospection commerciale est clairement tournée sur les projets de façade, dont la prescription est difficile à « varier » par les concurrents. La gamme façade a été agrémentée par l'arrivée d'un nouveau profil « SMART » qui a déjà totalisé 9.000 m² de ventes.

Les volumes vendus sur les gammes de bardage ayant un classement feu élevé représentent désormais plus de 50% des volumes vendus des éléments de construction (52% sur 2019 vs 38% sur 2018).

En termes de R&D et de production,

Les équipes R&D et production travaillent de plus en plus en étroite collaboration afin de diminuer le temps de mise sur le marché des nouveaux produits.

Cette nouvelle organisation en 2019 a permis de réduire fortement les coûts de R&D et de définir précisément les dates de lancement des nouveaux produits.

1.2 Opérations sur le capital social de NEOLIFE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, plusieurs augmentations de capital ont été réalisées, soit par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital social, soit sur délégation de l'assemblée générale, pour un montant total de 1.536.134,90 euros. Elles sont détaillées ci-après :

- Suivant décisions du directoire en date du 17 avril 2019, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 250,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,20 euro, de 2.500 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 5.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 500,00 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 19 juin 2019, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - augmentation de capital d'un montant nominal de 247.337,40 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 2.473.374 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 4.946.748 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 247.337,40 euros ;
 - augmentation de capital d'un montant nominal de 100.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 1.000.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 1.000.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 100.000,00 euros ;
 - augmentation de capital d'un montant nominal de 7,10 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 71 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 355 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 39,05 euros ;
 - augmentation de capital d'un montant nominal de 285,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,20 euro, de 2.850 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 5.700 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 570,00 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 28 juin 2019, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 273.676,20 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 2.736.762 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 5.473.524 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 273.676,20 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 3 septembre 2019, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - augmentation de capital d'un montant nominal de 146.636 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 1.466.360 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 2.932.720 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 146.636 euros ;
 - augmentation de capital d'un montant nominal de 2.489,70 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,20 euro, de 24.897 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 49.794 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 4.979,40 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 4 novembre 2019, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 149.299 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 1.492.990 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 2.985.980 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 149.299 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 31 décembre 2019, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 616.154,50 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 6.161.545 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 12.323.090 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 616.154,50 euros.

Ainsi, le capital social au 31 décembre 2019 est fixé à 4.983.695,20 € et il est divisé en 49.836.952 actions.

1.3 BSA 2019

NEOLIFE avait attribué gratuitement le 17 mai 2019 à l'ensemble de ses actionnaires 34.478.103 BSA (code ISIN FR0013420247) avec une maturité au 31 décembre 2019. Ces BSA avaient une parité d'exercice de 1 action pour 2 bons de souscription et un prix d'exercice de 0,10€.

L'exercice de la totalité des 34.478.103 BSA émis donnerait lieu à la création d'un nombre maximal de 17.239.051 nouvelles actions, soit une augmentation de capital prime d'émission incluse de 1.723.905 euros.

Cette opération a permis de constater définitivement l'exercice de 30.671.440 BSA 2019 donnant lieu à la création de 15.335.720 nouvelles actions.

1.4 Contrat d'affacturage

Le 18 mai 2018, la Société a mis en place un contrat d'affacturage sur ses créances domestique et export pour un montant maximal de 800 K€.

Au 31 décembre 2019, le montant des créances cédées au factor s'élève à 389 K€.

1.5 Parcours de l'action NEOLIFE sur le marché Euronext Growth Paris

Le cours de l'action est de 0,162€ au 31 décembre 2019, ce qui donne une valorisation boursière de 8,0 M€.

2. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les facteurs de risques et incertitudes auxquels le groupe NEOLIFE est confronté sont détaillés dans le paragraphe 1.5 du document d'information en date du 29 septembre 2016 établi dans le cadre du transfert de la Société sur Alternext.

La Société a identifié 2 principaux risques :

- (i) Risques de liquidité et besoins de financements complémentaires ; et
- (ii) Risques liés au processus de fabrication et dépendance vis-à-vis des fournisseurs

3. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

A la date du présent rapport, la Société a émis plusieurs valeurs mobilières donnant accès à terme au capital dont les caractéristiques au 31 décembre 2019 sont présentées ci-après :

| Bons de Souscription d'Actions (BSA) | Parité d'exercice | Nombre de BSA émis | Prix d'exercice | BSA déjà exercés | BSA restant à exercer | Nb d'actions à créer | Période d'exercice |
|--------------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------|------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| BSA 2015 | 1 BSA = 1 A | 6 003 640 | 0,40€ | 4 597 186 | 1 406 454 | 1 406 454 | Jusqu'au 31/12/2020 |
| BSA 2017 | 5 BSA = 1 A | 21 677 022 | 0,55€ | 4 398 231 | 17 278 791 | 3 455 758 | Jusqu'au 31/12/2022 |
| BSA OCABSA T1/T2 | 1 BSA = 1 A | 363 636 | 1,10€ | - | 363 636 | 363 636 | Jusqu'au 29/08/2021 |
| BSA OCABSA T3 | 1 BSA = 1 A | 266 667 | 0,75€ | - | 266 667 | 266 667 | Jusqu'au 20/03/2022 |
| BSA OCABSA T4/T5 | 1 BSA = 1 A | 769 232 | 0,52€ | - | 769 232 | 769 232 | Jusqu'au 12/10/2022 |
| BSA OCABSA T6 | 1 BSA = 1 A | 454 546 | 0,44€ | - | 454 546 | 454 546 | Jusqu'au 19/12/2022 |
| Total | | 29 534 743 | | 8 995 417 | 20 539 326 | 6 716 293 | |

4. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

4.1 Opération sur le capital de Neolife SA

- Suivant décisions du directoire en date du 8 janvier 2020, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - o augmentation de capital d'un montant nominal de 100.468,90 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 1.004.689 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 2.009.378 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 100.468,90 euros ;
 - o augmentation de capital d'un montant nominal de 84.523,80 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 845.238 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 845.238 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 84.523,80 euros.

4.2 Evénement COVID-19

A la date d'arrêté des comptes, le confinement national décrété par le Président de la République est toujours en cours sans n'avoir aucune certitude quant à sa durée et à son extinction. Le Groupe a utilisé et/ou compte bien utiliser tous les instruments mis à la disposition des entreprises (dans l'attente de différents décrets) pour cette situation exceptionnelle : décalage de charges sociales, différé de remboursements d'emprunts existants, obtention de nouveaux emprunts avec une garantie BPI améliorée, mise en place de chômage partiel.

5. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous précisons que les activités des sociétés du Groupe en matière de recherche et développement ont débouché sur les éléments financiers suivants :

- Un Crédit d'Impôt Recherche a été comptabilisé en moins de la charge d'impôt pour un montant de 86 K euros ;
- Les dépenses consacrées aux frais de développement de nos produits ont été activées pour un montant de 164 K euros, soit 2,0 % du chiffre d'affaires de la Société.

Ces dépenses se ventilent en :

- Activation des dépenses de personnel pour 122 K€
- Activation des prestations de recherche et de développement fournies par d'autres entités pour 41 K€

Les produits commercialisés, notamment les gammes Outlife (bardage) et Sunlife (terrasse) sont issus du programme de recherche et développement de la Société.

6. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Hors impact COVID-19, non quantifiable à la date d'arrêté des comptes, la croissance 2020 sur les ventes d'éco-matériaux et d'éléments de construction pourrait se maintenir grâce à un maillage renforcé sur l'ensemble du territoire français.

Les efforts sur la marge brute opérés depuis 2018 devraient se poursuivre.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2019, notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce la société suivante :

- 100 % du capital social de la société NEOCO :

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2019, la société NEOCO a réalisé un total de produits d'exploitations pour 453 201 euros et un bénéfice comptable de 23 000 euros. Ses capitaux propres s'élèvent à 2 922 674 euros et ne possède pas d'endettement hors groupe.

La valeur brute des titres NEOCO s'élève à 3 326 K€. La Société a déprécié cette valeur à hauteur de 426 K€.

Au 31 décembre 2019, notre Société ne détient aucune autre filiale ou participation.

Conformément à l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous vous informons que cette société ne détient aucune participation dans notre Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

8. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune action destinée à être attribuée aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise n'a été acquise.

9. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2019.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2019 à 0 %.

10. MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

En application des dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

11. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients, par date d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

| Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---|--------------------------------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------------|
| | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 1 | | | 1 | 2 |
| Montant total des factures concernées (En K€ TTC) | 1 | | | 0,8 | 1,8 |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (En % TTC) | n.s. | | | n.s. | n.s. |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice | <i>NON APPLICABLE</i> | | | | |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses | | | | | |
| Nombre de factures exclues | n.a. | | | | |
| Montant total des factures exclues (En K€ TTC) | - | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce) | | | | | |
| Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | Délais légaux : 30 jours fin de mois | | | | |

| Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---|--------------------------------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------------|
| | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 36 | 5 | 1 | | 42 |
| Montant total des factures concernées (En K€ TTC) | 308 | 122 | 3 | | 433 |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC) | <i>NON APPLICABLE</i> | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (En % TTC) | 3,16% | 1,25% | n.s. | | 4,44% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées | | | | | |
| Nombre de factures exclues | n.a. | | | | |
| Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC) | - | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce) | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | Délais légaux : 30 jours fin de mois | | | | |

12. PRETS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti ou n'a bénéficié d'aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L.511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

13. SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, al.5 du Code du commerce.

14. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS CONSOLIDES

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 8 314 177 euros contre 6 390 254 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +30,1 %.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 8 593 067 euros contre 6 798 349 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +26,4 %.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 9 610 781 euros contre 8 636 416 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +11,3 %.

Le résultat d'exploitation ressort à - 1 017 713 euros contre -1 838 066 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 941 894 euros contre 856 310 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 396 252 euros contre 353 457 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 15, identique à celui de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de -53 669 euros contre 560 107 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à - 1 071 383 euros contre -1 277 959 pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de - 135 136 euros contre -1 092 387 euros au titre de l'exercice précédent, du crédit d'impôt recherche de - 85 842 euros, le résultat de l'exercice se solde par un résultat déficitaire de - 1 120 677,89 contre un résultat déficitaire de -2 285 486,35 euro au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 7 357 558 euros contre 7 170 041 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

15. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

1. Au niveau du compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la Société s'élève en 2019 à 8.314K€ (soit +30 % vs 2018 où le CA s'élevait à 6.390 K€) et se décompose de la façon suivante :

- Vente d'éléments de construction pour un montant de 5 582 K€ en augmentation de 35% par rapport à 2018 et se décomposent de la façon suivante :

| Vente de produits finis | 2019 | | 2018 | |
|---------------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| | En K€ | En % | En K€ | En % |
| Eléments de construction | 5 582 | 100% | 4 125 | 100% |
| Dont Outlife (bardage) | 5 100 | 91% | 3 498 | 85% |
| Sunlife (terrasse) | 319 | 6% | 469 | 11% |
| Autre | 163 | 3% | 158 | 4% |

Le poids de la gamme Outlife (91% des ventes d'éléments de construction en 2019 et 85% au titre de l'exercice 2018) s'explique par le succès de ces produits auprès des différents donneurs d'ordre et de manière générale par un marché aux volumes plus importants s'agissant de revêtement de façades alors que la gamme Sunlife concerne des revêtements de terrasses. La diminution des ventes du marché de la terrasse est imputable à la réorientation des équipes de vente sur la prescription de la gamme Outlife (bardage) dont les marges sont plus rémunératrices.

Ces ventes d'éléments de construction se font essentiellement sur la France et sur les pays d'Europe du Nord (19% du CA).

- Négoce de compound pour un montant de 2 543 K€ en hausse de 32% par rapport à 2018 (2 132 K€).

Après activation des frais de R&D pour un montant de 164 K€ vs 290 K€ en 2018, le total des produits d'exploitation s'élève à 8 593 K€ (+26%).

Le niveau de marge brute augmente de 8 points pour s'élever à un niveau de 30,2% du chiffre d'affaires en 2019 vs 22,2 % sur 2018. Cette augmentation est consécutive au travail réalisé sur les marges en général et en particulier sur les marges des éléments de construction.

Les autres achats et charges externes sont maîtrisés à hauteur de 1 369 K€ et représentent 16,5% du chiffre d'affaires en 2019 contre 23 % en 2018, soit une diminution de 99 K€.

La masse salariale augmente de 9,5% à hauteur de 1 338 K€ et représente 16,1% du chiffre d'affaires sur 2019 contre 18,9 % en 2017.

A contrario, la redevance de licence suite à l'apport des brevets à Neoco alourdi les charges à hauteur de 224 K€ sur 2019 contre 166 K€ sur 2018 et représente 4% du chiffre d'affaires des éléments de construction.

Ainsi, l'EBITDA est positif à hauteur de 61 K€ en 2019 contre une perte de (850) K€ en 2018.

Le résultat financier est négatif de -54 K€ et correspond principalement aux intérêts financiers des prêts moyen terme.

Le résultat exceptionnel est en perte de -135 K€ et comprend les coûts de réorganisation commerciale opérée sur 2019.

Après un crédit d'impôt recherche de (85) K€, la Société dégage une perte de (1 121) K€.

2. Au niveau de la structure bilanciel

Le total bilan 2019 s'élève à 7 358K€ vs 7 170 K€ en 2018.

L'actif immobilisé représente 63,0% du bilan (contre 69,6% en 2018), soit 4 635 K€. L'actif immobilisé est principalement constitué par la valorisation de la filiale pour 2 900 K€, les frais de recherche et développement pour 860 K€ et les frais d'augmentation de capital et d'introduction en bourse pour 493 K€.

Au niveau des participations, Neoco (détenue à 100%) est valorisée 2 900 K€.

Le BFR s'élève à 334 K€ en 2019 vs -206 K€ en 2018, soit une variation de 540 K€.

La trésorerie nette s'élève à 881 K€ et se décompose en trésorerie positive pour 882 K€ et en découverts bancaires pour 1 K€.

L'endettement financier net (EFN) quant à lui s'élève à 304 K€, soit 6,7 % des capitaux propres (contre 27,5 % des capitaux propres en 2018). L'EFN est composé d'emprunts bancaires pour un montant de 1 185 K€, minoré de la trésorerie nette pour un montant de 881 K€.

Les capitaux propres, soit 4 547 K€, représentent 91% du capital social. Ils s'élevaient à 4 119 K€ en 2018 et représentaient 119% du capital social.

16. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

17. COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés suivantes :

- NEOLIFE, société mère
- NEOCO, intégration globale

Nous vous demandons conformément aux articles L. 225-100 et L. 223-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article R. 225-102 du Code de commerce, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la Société.

18. AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 1 120 677,89 euros en intégralité au compte « Report à nouveau ».

19. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

20. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 8 551 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

21. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports du Commissaire aux comptes.

22. SITUATION DES MANDATS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Le Directoire examine la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance et du Directoire et constate que l'ensemble des mandats des membres du directoire et du conseil de surveillance arrive à leur terme lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

23. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Directoire examine la situation des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

24. ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L.233-13 du Code de commerce, l'identité des personnes physiques ou morales qui ont informé la Société qu'elles détenaient, directement ou indirectement, plus de la moitié ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales est indiqué ci-après : N/A

25. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS ET PERSONNES ASSIMILEES DURANT L'EXERCICE

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous présentons l'état récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice :

Ont été portées à la connaissance de la Société les opérations suivantes réalisées sur le titre Neolife par les mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées :

| Date | Nom / Personnes liées | Nature de l'opération | Prix unitaire | Montant de la transaction |
|-------------|------------------------------|------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| 09/12/2019 | NOVALI | Exercice de BSA | 0,1000 € | 56 169 € |
| 09/12/2019 | Serge MATHIEU / NOVALI | Exercice de BSA | 0,1000 € | 84 375 € |
| 18/12/2019 | Michel MASSON | Exercice de BSA | 0,1000 € | 67 250 € |
| 20/12/2019 | VICALOU / Norbert FONTANEL | Exercice de BSA | 0,1000 € | 32 500 € |
| 20/12/2019 | Norbert FONTANEL | Exercice de BSA | 0,1000 € | 37 423 € |

* *

*

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

ANNEXE 1

**LE TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
PREVU PAR L'ARTICLE R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE**

| Nature des Indications / Périodes | 31/12/2015 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Durée de l'exercice | 12 mois |
| I – Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| a) Capital social | 5 772 973 | 7 344 514 | 9 229 177 | 3 447 560 | 4 983 695 |
| b) Nombre d'actions émises | 14 710 632 | 18 719 663 | 23 527 478 | 34 475 603 | 49 836 952 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | 463 952 | 463 971 | 399 506 | - | - |
| II – Résultat global des opérations effectives | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 3 211 904 | 3 583 782 | 5 695 978 | 6 390 254 | 8 314 178 |
| b) Résultat avant impôt, amortissements & provisions | -1 884 640 | 1 559 217 | -1 422 313 | -2 337 282 | -383 085 |
| c) Impôt sur les bénéficies | -234 549 | -179 019 | - 117 640 | -84 860 | -85 842 |
| d) Résultat après impôt, mais avant amortissements & provisions | -1 650 091 | 1 380 198 | -1 304 673 | -2 252 422 | -297 243 |
| e) Résultat après impôt, amortissements & provisions | -2 090 975 | 576 281 | -2 758 375 | -2 285 486 | -1 120 678 |
| f) Montants des bénéfices distribués | | | | | |
| g) Participation des salariés | | | | | |
| III – Résultat des opérations réduit à une seule action | | | | | |
| a) Résultat après impôt, mais avant amortissements | -0 | 0,07 | -0,06 | -0,07 | -0,006 |
| b) Résultat après impôt, amortissements provisions | -0 | 0,03 | -0,12 | -0,07 | -0,02 |
| c) Dividende versé à chaque action | | | | | |
| IV – Personnel : | | | | | |
| a) Nombre de salariés | 13 | 12 | 15 | 15 | 15 |
| b) Montant de la masse salariale | 958 846 | 813 370 | 846 700 | 856 310 | 941 895 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 402 615 | 329 251 | 337 249 | 353 458 | 396 252 |